

N°34/2023

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 17 JUILLET 2023

OBJET : Délibération pour l'achat d'une machine à glaçons

Le dix-sept juillet deux mil vingt-trois à dix-huit heures trente, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie d'Aubessagne, sous la présidence de M. ACHIN Richard, MAIRE

Nb de membres en exercice : 16

Secrétaire de séance : Sylvie GIRAUD

Convocation en date du : 5 juillet 2023

PRESENTS : ACHIN Richard, BLANC Serge, CATELAN Thierry, CATELAN Richard, GALLAND Daniel, GIRAUD Sylvie, GRAS Julien, HELSEN Véronique, MAGNAN Richard, PRAT Denis, ROCHAS Alain

EXCUSÉS : AUBERT Sylvain, BARBAN Daniel (Pouvoir donné à Thierry CATELAN), BOYER-JOLY Gilbert, GRIVEL Norbert, OLLIVIER Nathalie

Monsieur le Maire rappelle qu'il a été décidé d'équiper la salle des fêtes des Costes d'une machine à glaçons lors du dernier Conseil Municipal.

Monsieur le Maire présente les deux devis réceptionnés :

- L'offre de l'entreprise CHR ALPIN s'élève à 1 557€ HT
- L'offre de BBFC s'élève à 1 749€ HT

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de retenir l'offre la moins-disante de l'entreprise CHR ALPIN qui s'élève à 1 557€ HT pour l'achat d'une machine à glaçons pour la salle des fêtes des Costes
- **DONNE** tous pouvoirs à M. le Maire pour sa mise en œuvre.

Ainsi fait et délibéré, à Aubessagne, les jours mois et ans susdits.

LE MAIRE,
Richard ACHIN



Envoyé en préfecture le 27/07/2023

Reçu en préfecture le 27/07/2023

Publié le

ID : 005-200077113-20230717-DELIB342023-DE

